

PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : M. Ali BENMEDJAHED, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Noël SALAMON, Bruno CHARVIEUX, Brigitte RIVET, Gabriel THUILLIER, Sandrine RUETTE, Didier CORMORECHE, Anne-Laure RONGEAT, Sonia DÉBIAS-SAÏD, Sébastien JACQUET, Nelly GUICHON, Rodolphe OLIVIER, Maud COMBIER, Benjamin LLOBET, Vincent PERRIER

Absents ou excusés : Edwige GUEYNARD, Catherine SAVERAT,

NOMME Sonia DÉBIAS-SAÏD secrétaire de la séance

APPROBATION à l'unanimité du procès-verbal du 16 décembre 2019.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

NE FAIT PAS EXERCICE du droit de préemption urbain sur les biens suivants :

- Propriété bâtie cadastrée section n° A 720 et 758 d'une superficie totale de 3 277 m², située dans la zone industrielle du Creuzat.
- Appartement au 1^{er} étage dans immeuble en copropriété cadastré section E n° 534 situé 25, route de Bourg.
- Appartement au 2^{ème} étage dans immeuble en copropriété cadastré section E n° 534 situé 25, route de Bourg.
- Propriété bâtie cadastrée section D n° 339 d'une superficie de 664 m², située 42, allée du Noyer.
- Appartement de 69 m² dans immeuble en copropriété cadastré section E n°824, situé 99, Grande Rue.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

ENTEND Monsieur le Maire rappeler à l'Assemblée que dans le cadre de la création d'un nouveau réservoir d'eau potable la commune a lancé une consultation pour le choix du maître d'œuvre suivant la procédure adaptée en application des articles R. 2123-1, R 2123-4 à 2123-7 et R 2172-1 et suivants du code de la commande publique.

EST INFORME que cette consultation s'est déroulée selon la procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

PREND CONNAISSANCE qu'une publication a été faite dans le journal d'annonces légales de la Voix de l'Ain en date du 5 novembre 2019 avec mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises sur le profil acheteur de la Voix de l'Ain. Date limite de réception des candidatures fixée au 10 décembre 2019 à 12 heures.

PREND CONNAISSANCE qu'à l'issue de cette procédure, 4 plis ont été enregistrés à la date limite de remise des offres. Ils ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (40 % de la note), la valeur technique de l'offre (60 % de la note).

PREND CONNAISSANCE du résultat de l'analyse des offres, faite par l'Agence Départementale d'Ingénierie, qui est le suivant :

N°	ENTREPRISE	Montant dans AE			NOTE Critère prix 40%
		MONTANT TOTAL HT	TVA	MONTANT € TTC	
1	MONTMASSON	107 890,00 €	21 578,00 €	129 468,00 €	40,00
2	VERDI	147 657,50 €	29 531,50 €	177 189,00 €	29,23
3	SAFEGE	121 666,25 €	24 333,25 €	145 999,50 €	35,47
4	IRH INGENIEUR CONSEIL	113 580,00 €	22 716,00 €	136 296,00 €	38,00

Moyenne des offres 122 698,44 €

Moins-disant 107 890,00 €

Plus disant 147 657,50 €

Estimation 173 250,00 €

Bilan de l'analyse après négociation

N°	Candidat	VALEUR FINANCIERE	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE	Classement Final
1	MONTMASSON	40,00 pt(s)	40,00 pt(s)	80,00 pt(s)	1
2	VERDI	29,23 pt(s)	25,00 pt(s)	54,23 pt(s)	4
3	SAFEGE	35,47 pt(s)	39,00 pt(s)	74,47 pt(s)	2
4	IRH INGENIEUR CONSEIL	38,00 pt(s)	27,00 pt(s)	65,00 pt(s)	3

Le classement après la négociation reste inchangé : les compléments techniques supplémentaires du Cabinet Montmasson creusent seulement l'écart entre le premier et le second.

EST INFORME qu'au regard de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 30 janvier 2020, a donné un avis favorable à l'attribution du marché au cabinet MONTMASSON, dont le siège social est situé à ANNECY LE VIEUX (HAUTE-SAVOIE) 12A, rue du Pré Faucon, pour un montant de 107 890 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis émis par la commission d'appel d'offres.

Il apporte quelques éléments techniques :

- Estimation pour un réservoir de 1300 m³ sur une prévision à 2050 pour 3600 habitants.
- L'altimétrie doit être respectée pour assurer un transport de l'eau sur l'intégralité du territoire.
- La défense incendie sera prise en compte.
- Les subventions auprès des institutions seront sollicitées.
- Le cabinet Montmasson élaborera un travail d'insertion paysagère avec un bureau d'environnement.
- Réalisation d'une modélisation afin de déterminer la capacité nécessaire.
- Réalisation des mesures concernant les débits et les pressions au niveau du réseau d'eau sur l'ensemble du territoire.

ACCEPTE à l'unanimité de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres au regard des éléments apportés dans le rapport d'analyse des offres,

DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création d'un nouveau réservoir d'eau potable au cabinet MONTMASSON dont le siège social est situé à ANNECY LE VIEUX (HAUTE-SAVOIE) 12A, rue du Pré Faucon, pour un montant de 107 890 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tous documents se rapportant à ce marché.

QUESTIONS DIVERSES

EST INFORME de divers remerciements :

- Madame VERGNES Geneviève pour les pensées que la Municipalité a eu envers son époux décédé.
- La famille de Madame Odette BRAZIER, profondément touchée par les marques de sympathie au moment de son décès.
- Madame PAQUELET Bernadette remercie la Municipalité pour le panier gourmand du CCAS.
- Mesdames GAUTHIER Janine et POMMIER Josette remercient la Municipalité pour le panier gourmand du CCAS.
- Madame VIGOT et Monsieur GABON remercient la Municipalité pour le panier gourmand du CCAS.

Monsieur le Maire, suite au décès de Monsieur Michel GIRER, Président de la Communauté de Communes de la Dombes, demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence.

Monsieur le Maire présente les axes principaux présentés dans le rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes de la Dombes. Il rappelle que ce document est tenu à la disposition des membres du conseil municipal et du public au secrétariat de Mairie.

Intervention de Brigitte RIVET qui souligne qu'il figure dans le rapport plusieurs pages consacrées aux actions menées par le Centre Social Mosaïque (PEL, enfance et jeunesse). Elle ne comprend pas pourquoi cela figure au rapport étant donné que cette compétence a été reprise par les communes.

Thierry JOLIVET informe l'assemblée que le transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes qui devait se faire au plus tard le 1^{er} janvier 2020 a été repoussé au 1^{er} janvier 2026. A ce titre, la Communauté de Communes de la Dombes avait lancé en 2017 une étude concernant ce transfert pour l'intégralité du territoire intercommunal. Une étude qui est aujourd'hui ajournée puisque la loi est venue repousser la date.

EST INFORME des éléments essentiels ressortant de cette analyse menée par le cabinet ACTIPUBLIC et notamment le prix de l'eau pour chaque commune au regard des équipements à réaliser.

Thierry JOLIVET informe l'Assemblée qu'à la demande des élus de Chalamont, les membres de la commission travaux et voirie ont pu rencontrer Monsieur DUCHESNE, technicien de la Communauté de Communes de la Dombes, dans le cadre de l'agrandissement de la maison de santé. Il stipule qu'aucun élu communautaire n'a participé à cette rencontre.

Le but de cette réunion était de solliciter la compensation des places de parkings qui vont être supprimées dans le cadre de l'agrandissement. Une solution a émergé en proposant la création de 6 ou 7 places de parkings côté lavoir à l'intérieur du parking existant ; ce qui permettrait de garder à l'identique le nombre d'emplacements de stationnement. Cette proposition doit être soumise aux élus communautaires pour validation.

Thierry JOLIVET informe l'Assemblée que la Commune a été informée d'un projet d'agrandissement de la déchetterie gérée par la Communauté de communes. Il regrette le manque de communication et déplore le fait que la Commune, n'ait pas été informée de manière officielle bien en amont.

Rodolphe OLIVIER informe l'assemblée que le nouveau site internet est mis en ligne et opérationnel. Les présidents d'associations pourront mettre directement leurs articles en ligne et à cet effet, une formation leur sera dispensée le 7 mars 2020 de 10h à 12h.

Brigitte RIVET informe l'assemblée que la nuit des bibliothèques qui s'est déroulée le 18 janvier 2020 a rencontré un vif succès, avec une participation d'environ 50 adultes et de nombreux enfants. Elle remercie vivement les personnes qui se sont déplacées dans le cadre de cet événement.

Prochain conseil municipal fixé le 17 février 2020 à 20h30

Séance levée à vingt et une heures quarante

Le Maire,

Le secrétaire de la séance,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,